

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01353 Numéro SIREN : 832 196 679 Nom ou dénomination : 2RH

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2023 sous le numéro de dépôt 3887

2RH
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : Centre commercial du Planty – Beaupréau
49600 BEAUPREAU EN MAUGES
832 196 679 RCS ANGERS

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 27 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 13 MARS 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 236 299 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 236 299 euros

A titre de dividende global à l'associée unique..... 100 000 euros
Soit 20,00 euros par action

Le solde 136 299 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 593 797 euros.

Conformément à la législation en vigueur, le montant des dividendes distribué est ventilé ainsi qu'il suit :

Montant distribué :	Eligible à l'abattement de 40%	Non éligible à l'abattement de 40%
100 000 €	100 000 € soit 20 € par action	NEANT

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant distribué	Eligible à l'abattement de 40%	Non éligible à l'abattement de 40%
30 septembre 2019	38 000 €	38 000 €	Néant
30 septembre 2020	100 000 €	100 000 €	Néant
30 septembre 2021	100 000 €	100 000 €	Néant

Certifié conforme
La Présidente

DocuSigned by:
Pauline RABIN
FF20CAE8235D4AF...

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

2RH
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : Centre commercial du Planty – Beaupréau
49600 BEAUPREAU EN MAUGES
832 196 679 RCS ANGERS

COMPTES CLOS AU 30.09.2022

Copie certifiée conforme,
Le représentant légal

DocuSigned by:
Pauline RABIN
FF20CAE8235D4AF...



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2RH		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)		DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG	457 499	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	236 299	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	748 798	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	147 295	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	249 310	
	Dettes fiscales et sociales		DY	83 579	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	3 257	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	1 400	
TOTAL (IV)		EC	484 842		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 233 641		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	393 666	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2RH							Néant ☐ *			
			Exercice N							
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	2 264 962	FB		FC	2 264 962		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF			
			FG	289	FH		FI	289		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	2 265 252	FK		FL	2 265 252		
	Production stockée*							FM		
	Production immobilisée*							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	2 760	
	Autres produits (1) (11)							FQ	2 641	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 270 654	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	1 369 698	
	Variation de stock (marchandises)*							FT	(68 331)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	315 397	
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	22 909	
	Salaires et traitements*							FY	242 154	
	Charges sociales (10)							FZ	43 312	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*						GA	29 198
									GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	
	Autres charges (12)							GE	725	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 955 064	
			1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	315 590	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)							GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)							GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
			Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	2 173	
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
			Total des charges financières (VI)					GU	2 173	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 173)		
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	313 416		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 2RH										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	77 117	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 270 654	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 034 354	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	236 299	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP		
		- Crédit-bail immobilier								HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	4 433	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD		
	(9)	Dont transferts de charges								A1	2 760	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5										
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives		A6	obligatoires		A9				
			Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N	
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 2RH										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	227 543	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	7 666	KT		KU	6 020		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	93 699	KW		KX			
		Matériel de transport*				KY	32 405	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	23 523	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	157 294	LO		LP	6 020	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	29 613	IU		IV	796		
TOTAL IV						LQ	29 613	LR		LS	796		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	414 451	ØH		ØJ	6 816		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	227 543	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	13 686	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	93 699	MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	32 405	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	23 523	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IV		NG		NH	163 314	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	30 409	2G		
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	30 409	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	421 268	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2RH</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial			RE		RF		RJ		RJ				
Autres immobilisations incorporelles			PE	6 758	PF	700	PG		PH	7 458			
TOTAL I			RK	6 758	RM	700	RN		RO	7 458			
Terrains			PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 549	QA	2 286	QB		QC	4 836			
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	73 271	QE	18 119	QF		QG	91 391				
	Matériel de transport	QH	14 178	QI	6 481	QJ		QK	20 659				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 724	QM	1 611	QN		QO	22 335				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
	TOTAL II	QU	110 724	QV	28 498	QW		QX	139 222				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	117 482	ØP	29 198	ØQ		ØR	146 680			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	
Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL					NM						NO	
TOTAL III													
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ		
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2RH</u>								Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE		UF				
	– financières		UG		UH				
	– exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2RH										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	30 409	UV		UW	30 409			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	1 376		1 376					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * U0)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	7 799		7 799				
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	21 666		21 666				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	48 749		48 749					
	Charges constatées d'avance				VS	4 010		4 010					
	TOTAUX				VT	114 010	VU	83 600	VV	30 409			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH	147 295		56 119		91 176				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	249 310		249 310						
Personnel et comptes rattachés				8C	33 500		33 500						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	11 885		11 885						
État et autres	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	26 751		26 751						
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	11 442		11 442						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	3 257		3 257						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	1 400		1 400						
TOTAUX				VY	484 842	VZ	393 666		91 176				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	263 192	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS 2RH										Néant ☐		Exercice N. clos le : 30/09/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 236 299	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	7 540	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW 7 540			
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7 77 117		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN			
										WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW	WQ 4 433			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR 325 389			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU 7 800			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV			
										WH			
										WP			
										WW			
										XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ			
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales *			Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	XA		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :			Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
										ZY			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XD		
	Majoration d'amortissement*										XF		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5				
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC				
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI	XG				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB	Dont deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC	Créance dégagee par le report en arriere de déficit			ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI 317 589	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 317 589	XO		